

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARIOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Séance du 3 décembre 2021 à 20 heures

Nombre de conseillers :

En exercice: 14
Présents: 9
Votants: 11
Absents: 5
Procurations: 2

Date de convocation :

29 novembre 2021

Date d'affichage:

7 décembre 2021

OBJET:

Compte rendu de la séance du 3 décembre 2021

Le Conseil Municipal de la commune de MARIOL dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MARIOL sous la présidence de M. Romain DEJEAN, Maire

<u>Présents</u>: M. Romain DEJEAN, Maire, Mme Pascaline ROCHE, première adjointe, M. Bruno FARIGOULE, deuxième adjoint, Mesdames et Messieurs Géraldine DACHER-JOUFFRE, Carine BEGON, Elodie LACOGNE, Virginie LEMASSON, Elisabeth CHAT et Frédéric GIRODEAU, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Jacques PERDRIAUX a donné procuration à M. Bruno FARIGOULE,

Mme Anaïs KURTZ a donné procuration à Mme Elodie LACOGNE

<u>Absents</u>: Mesdames Elise LAMAIN, Aurélie GARCIA et Monsieur Yohan PRZYBYL.

Mme Géraldine DACHER-JOUFFRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1- Approbation du procès verbal de la séance du 25 septembre 2021 : à l'unanimité
- 2- <u>Décision modificative n°3</u>: Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour s'acquitter des intérêts de la ligne de trésorerie et permettre le remboursement de la taxe d'aménagement perçue à tort en raison d'annulation de plusieurs dossiers d'urbanisme, il convient de procéder à des virements de crédits. Les crédits inscrits lors de l'établissement du budget sont insuffisants. Décision adoptée à l'unanimité.

Fin de séance à 20h13

Le Maire, Romain DEJEAN

